



MON BUDGET ETUDIANT

DEPENSES, AIDES ET IMPÔTS

ÇA SE PREPARE !

Un projet d'études engage toute la structure familiale :

- Évaluer les ressources propres
- Simuler ses droits à la bourse et aides (Cf. Ci-dessous)
- Anticiper l'impact sur les allocations familiales, les impôts

Arbitrer des choix :

- Conserver les allocations familiales ou faire une demande d'aide au logement CAF ?
- Quitter le logement familial ou faire les trajets au quotidien ?
- Déclarer une demi part fiscale pour son enfant ou l'étudiant-e déclare ses propres revenus ?

LA BOURSE CROUS

La Bourse du CROUS est attribuée sur critères sociaux : sont pris en compte, les revenus de la famille, les conditions d'études et de nationalité.

La demande se fait en ligne entre mi-mars et mai.

Simuler son droit à bourse et faire sa demande de **Dossier Social Etudiant** > crous-grenoble.fr

AUTRES AIDES

Retrouvez toutes les aides selon la situation personnelle ou familiale :

- > mes-aides.gouv.fr
- > etudiant.univ-grenoble-alpes.fr
- > crous-grenoble.fr

ATTENTION AU PREMIER MOIS !

+ DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés au niveau national.

Si vous n'êtes pas exonéré-e :

- 178 € en Licence
- 255 € en Master
- 398 € en Doctorat

CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : 105€ sauf si vous êtes exonéré-e

> cvec.etudiant.gouv.fr

LE BUDGET MENSUEL DE L'ÉTUDIANT-E

EN MOYENNE 600-750 € / MOIS

Loyer : 400€ en moyenne

Électricité et eau : 30 à 60 €

Internet / téléphone : Du 2 € à l'offre tout compris à 35 €

Alimentation : environ 300 €

Jusqu'à deux repas par jour à 1€ pour tous les étudiants au Crous

Transport dans l'agglomération :

Grenoble : 19 €/ mois ou 2,50 € en tarification solidaire / Valence : 10 €
Privilégier le vélo ou les transports en commun, plus économiques

Loisirs / habillement : 100 €

+ L'INSTALLATION

Le Dépôt de Garantie = 1 mois de loyer (jusqu'à 2 mois en meublé)

A cela s'ajoute : l'assurance habitation, les frais d'ouverture du gaz, de l'eau et de l'électricité, internet... selon le logement.

RÉDUIRE LA FACTURE ?

Tarifications solidaires transports, énergie, des gestes simples pour faire des économies, les bons plans...

Le portail étudiant propose des conseils pour les budgets :
etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/quotidien/gerer-votre-budget/

LES AIDES AU LOGEMENT

Le montant de l'aide CAF varie en fonction du lieu d'habitation, du type de logement et des ressources de l'étudiant-e. L'aide peut être soit versée directement au bailleur soit à l'étudiant-e.

Il est conseillé de faire une simulation pour estimer le montant de l'aide afin de bien évaluer son budget pour la recherche de logement.

Demande en ligne : www.caf.fr
Simuler vos droits en ligne

ATTENTION : Si vous demandez une aide au logement à votre nom, vous n'êtes plus considéré comme à la charge de vos parents par la CAF. Cela peut réduire ou supprimer les allocations familiales ou d'autres aides de vos parents. Comparez les deux situations avant de faire votre demande. Choisissez la solution la plus avantageuse pour vous et votre famille à l'aide du simulateur de la CAF. .

EN CAS DE COUPS DURS

Service Social des étudiants

Le service social du Crous est à l'écoute des étudiant-es et propose un suivi personnalisé et un accompagnement permanent.

> **Accueil et écoute en cas de difficultés** (personnelle, familiale, psychologique, médicale, administrative, financière).

> **Accès aux droits et information** sur les formalités concernant la vie étudiante

> **Aides financières adaptées** à la difficulté rencontrée : aides ponctuelles, allocations annuelles, aides alimentaires...

Il est possible de prendre rendez-vous avec une assistante sociale :

> crous-grenoble.fr/contacts/social-et-accompagnement/

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Dès 18 ans, l'étudiant peut choisir de rester rattaché au foyer fiscal de ses parents ou de faire sa propre déclaration de revenus. S'il poursuit des études, il peut rester rattaché jusqu'à 25 ans. Au-delà, il doit faire sa propre déclaration.

À SAVOIR : Chaque situation présente des avantages et/ou inconvénients, en cas de doute, s'adresser au centre des impôts. Plus d'info : impots.gouv.fr

Mise à jour du 08/07/2026



etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

04 76 01 28 96 @ icampus-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

MUSE, 80 Allée Ampère - Saint Martin d'Hères

